

AFFAIRE N° 22 - Demande d'emprunt de 26.000.000 fra. présentée par la Commune pour acquisition de terrains et rejetée par la C.C.C.E.

Le Maire : J'avais sollicité un emprunt de cette somme pour acquisition de terrains. Cette demande a été rejetée par la C.C.C.E.

Compte tenu de ce que l'Association des Maires au cours de sa réunion du 26 Juillet dernier a demandé à M. le Préfet d'intervenir auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour qu'elle accepte de consentir des prêts de ce genre, je demande au Conseil Municipal de m'autoriser à solliciter un emprunt de la même somme aux mêmes fins ou bien auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou bien auprès de la Caisse d'Épargne et de Prévoyance Sociale.

Approuvé à l'unanimité.